



Circulaire de rentrée 2019/2020



Vos interlocuteurs tout au long de l'année

Chef d'établissement :	Sandrine WIDEMANN
Directeur de l'école :	Franck TOURNIER
Assistante de direction :	Marie Jo DULAC
Assistante de direction école :	Céline BRABANT
Adjointe du collège :	Marion LAVALLEE
Responsable 6 ^{ème} :	Gilles BARATIN
Responsable 5 ^{ème} /4 ^{ème} :	François BOUTRY
Responsable 3 ^{ème} :	Laurent VIAL
Responsable 2de:	Julie DEPAGNEUX
Responsable 1 ^{ère} /Tle et ULIS Lycée :	Pierre-Etienne CHIROUZE
Adjointe en pastorale scolaire :	Joséphine PILOD
Conseiller Principal d'Education :	Bernard MELINAND
Conseillère Principale d'Education adjointe 4/3 :	Karine VOLAGE
Responsable administratif, financier et technique :	Vincent CLAIRE
Conseillère d'orientation :	Gaëlle MEZIANI
Animation – Communication :	Caroline AUBOURG
Accueil santé :	Martine VIGIER
Secrétariat Accueil :	Dominique AMBROSET–Céline BRABANT Carine SANTAILLER
<u>Interlocuteurs :</u>	
Demandes de bourses – inscriptions maternelle - primaire :	Céline BRABANT
Inscriptions collège et lycée :	Dominique AMBROSET
Facturation familles :	MJ DULAC – F SEGRETAIN
Photos – Livres :	Franck SEGRETAIN

	ECOLE	COLLEGE	LYCEE
Horaires	Lu-Ma-Je-Ve 8h15-11h30 et 13h30-16h30	Lu-Ma-Me matin-Je-Ve 8h-12h et 13h30-17h20	Lu-Ma-Me matin-Je-Ve 8h-12h et 13h30-17h20
Rentrée scolaire	⇒ CE2-CM1 et CM2 : 02/09/19 à 9h30 ⇒ PS (enfants dont le nom commence par la lettre A à L inclus)-MS -GS-CP et CE1 : 02/09/19 à 10h ⇒ PS (enfants dont le nom commence par la lettre M à Z inclus) : 04/09/18 à 10h	⇒ 6° : 02/09/19 de 8h à 12h ⇒ 5° : 02/09/19 de 8h30 à 12h ⇒ 4° : 03/09/19 de 8h à 11h ⇒ 3° : 03/09/19 de 8h30 à 12h Accueil des élèves sur la cour EST	⇒ 2 ^{nde} : 02/09/19 de 13h30 à 16h ⇒ 1 ^{ère} : 03/09/19 de 13h à 15h30 ⇒ terminale : 03/09/19 de 14h30 à 16h Accueil des élèves sur la cour EST
Début des cours	Lundi 2 septembre 2019 sauf pour une partie des PS	Mercredi 4 septembre 2019 selon l'emploi du temps	Mercredi 4 septembre 2019 selon l'emploi du temps
Journée d'intégration		2 et 3 septembre 2019 pour les 6°	6 septembre 2019 pour les secondes
Rencontres générales parents- enseignants	⇒ PS-MS et GS : 12/09/19 à 19h ⇒ CP-CE1-CE2 : 10/09/19 à 19h : ⇒ CMI-CM2 : 09/09/19 à 19h (Self lycée)	⇒ 6° : 05/09/19 à 18h30 ⇒ 5° : 02/09/19 à 18h30 ⇒ 4° : 03/09/19 à 18h30 ⇒ 3° : 09/09/19 à 18h30 (En R4)	⇒ 2 ^{nde} : 10/09/19 à 18h30 ⇒ 1 ^{ère} : 12/09/19 à 19h00 ⇒ terminale : 12/09/19 à 18h (En R4)
Rencontres individuelles parents professeurs		⇒ 6° : 12/12/2019 ⇒ 5° : 09/01/2020 ⇒ 4° : 13/01/2020 ⇒ 3° : 10/12/2019	⇒ 2 ^{nde} : 16/12/2019 ⇒ 1 ^{ère} et terminale : 14/01/2020
Etude du soir/Garderie	Jusqu'à 18h dès le 2 septembre		

⊗ Les rencontres générales : elles sont pour vous l'occasion d'une première rencontre avec l'équipe pédagogique de votre enfant, les autres parents de sa classe et les responsables de l'établissement.

⊗ Les rencontres individuelles : elles sont destinées à vous donner un rapide premier bilan sur la situation scolaire de votre enfant et à vous aider à l'accompagner dans son projet d'études. Elles ne remplacent pas les rendez-vous particuliers que nous vous invitons à prendre, par le biais du carnet de correspondance, avec le professeur concerné durant l'année dès que vous repérez la moindre difficulté qui mérite attention.

Calendrier

⇒ Vacances de la Toussaint : du **vendredi 18 octobre 2019** au soir au **lundi 4 novembre 2019** au matin.

⇒ Vacances de Noël : du **vendredi 20 décembre 2019** au soir au **lundi 6 janvier 2020** au matin.

⇒ Vacances d'hiver : du **vendredi 21 février 2020** au soir au **lundi 9 mars 2020** au matin.

⇒ Vacances de printemps : du **vendredi 17 avril 2020** au soir au **lundi 4 mai 2020** au matin.

⇒ Pont de l'Ascension : du **mercredi 20 mai 2020** au soir au **lundi 25 mai 2020** au matin.

Découpage de l'année au collège et au lycée

		6 ^{ème} /5 ^{ème} /1 ^{ère}	4 ^{ème} /3 ^{ème} /2 ^{de}	Terminales
Trimestre 1	Arrêt des notes	27/11/2019	20/11/2019	20/11/2019
	Conseils de classe	Du 3 au 6/12/2019	Du 25 au 29/11/2019	Du 25 au 29/11/2019
Trimestre 2	Arrêt des notes	12/02/2020	19/02/2020	En fonction des dates de constitution des dossiers Parcoursup
	Conseils de classe	Semaine du 19/02/20	Début mars 2020	?
Trimestre 3	Arrêt des notes et conseils de classe	A déterminer en fonction des dates des examens		

Quelques dates à retenir...

- ⇒ Photos individuelles : les 2 et 3 septembre 2019 (MS et PS le 7 septembre 2019)
- ⇒ Photos de classe : les 21 et 22 mars 2020
- ⇒ Pour toute **nouvelle inscription** pour la rentrée de septembre 2019, prendre contact **impérativement dès le 23/09/19** auprès du secrétariat au 04.74.65.24.13 à partir de 8h.
- ⇒ Journée du patrimoine **samedi 21 septembre 2019** de 20h à 22h.
- ⇒ Messe de rentrée pour tous (élèves, parents, professeurs...) **13/09/2019** à 17h30.
- ⇒ Assemblée générale de l'A.P.E.L. **le 8 octobre 2019** à 19h.
- ⇒ Remise des diplômes du Baccalauréat : **vendredi 8 novembre 2019** à 18h00
- ⇒ Remise des diplômes du Brevet : **vendredi 15 novembre 2019** à 16h30
- ⇒ Portes ouvertes le **samedi 15 février au matin**
- ⇒ Exercice évacuation le **vendredi 27 septembre 2019** à 9h.
- ⇒ Deux exercices de confinement les **21 novembre** et **20 janvier**.
- ⇒ Journée pédagogique Collège/Lycée : **08/11/2019** (pas de cours pour les élèves du collège et du lycée)
- ⇒ Aide aux devoirs au collège : à partir de la semaine du **23 /09/19**

COMMANDES DE LIVRES ET DE CARTON DE FOURNITURES passées à l'APEL

PRIMAIRE ET COLLEGE :

- Les livres du primaire : sont prêtés gratuitement et automatiquement à chaque élève et donc distribués en classe le jour de la rentrée

- Les livres du collège :

Les jeux complets de livres sont prêtés gratuitement et automatiquement à chaque élève et sont distribués en classe le jour de la rentrée

Le 2ème jeu de livres des 6èmes et 5èmes pour les élèves l'ayant commandé en juin, leur sera distribué le jour de la rentrée et reste en classe (il est déjà couvert)

- Les cartons de fournitures commandés en juin à l'Apel sont à retirer chez BUREAU VALLEE ZAC de la sauvagère - 1525 route de Frans à Villefranche à [partir du 25 juillet 2019, aux heures d'ouverture du magasin \(9h-19h\)](#) Vous munir d'une pièce d'identité.

LYCEE :

- Pour les élèves de seconde et premières, les livres seront distribués le jour de leur rentrée, par l'Apel, aux horaires définis par Mongré. Ils doivent se munir de leur carte Pass Région

- Pour les élèves de terminales, les livres seront distribués le jour de leur rentrée, par l'Apel. Ils doivent se munir de leur carte Pass Région et d'un chèque de caution de 200€.

ADHESION APEL :

- La cotisation 2019-2020 de 24 € est réglée avec les frais de scolarité et est obligatoire pour bénéficier des services ci-dessus et autres services de l'Apel.

TARIFS

⇒ Contributions des familles pour l'année scolaire 2019/2020:

Ecole	Maternelle	987 € par an
	Primaire	956 € par an
	Etude du soir (16h30/17h30)	3 €/étude
	Garderie (17h30/18h précises)	1,50 €/garderie
Collège		986 € par an
Lycée		1 042 € par an

⊗ Remises exceptionnelles :

Des remises pourront être accordées entre 20 % et 40 % maximum après études des dossiers, les conditions à remplir sont les suivantes :

- Remettre un avis de **non-imposition 2019** spécifiant « impôt sur les revenus soumis au barème (14) = 0 », **au plus tard le 31/10/19**
- Si vous remplissez les conditions pour bénéficier d'une bourse, **vous devez obligatoirement** avoir effectué une demande de bourse (attention : dépôt des dossiers au plus tard pour le collège : octobre 2019; pour le lycée courant janvier 2019)

En tout état de cause, cette réduction ajoutée au versement des bourses ne pourra dépasser 40 % des frais de scolarité.

Les remises « famille nombreuse » (voir contrat de scolarisation) ne sont pas cumulables avec les remises exceptionnelles.

Des remises peuvent être consenties aux personnels de l'enseignement catholique, renseignements auprès de Mme DULAC.

⇒ Frais de restauration 2019/20, le prix du repas est fixé à :

- 6,45€ pour les élèves de maternelle et primaire
- 6,85 € pour les élèves de collège et lycée
- 1,47 € pour le petit déjeuner.

Le Conseil Général poursuit pour l'année scolaire 2019-2020, une aide financière pour faciliter l'accès des collégiens à la demi-pension.

Cette aide est destinée aux familles dont les revenus sont les plus modestes, et dépend du quotient familial défini par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (document à transmettre à la rentrée) :

- QF > 800 € pas d'aide
- 401 < QF < 800 € 1,20 euro par repas
- QF ≤ 400 € 2,50 euros par repas

Pour bénéficier de cette aide, il est demandé par le Conseil Général que l'élève mange au moins une fois par semaine et ceci régulièrement tout au long de chaque trimestre (il n'y aura pas d'aide accordée pour les repas occasionnels).

Sécurité

⇒ Abords de l'établissement: Les élèves et leurs familles sont invités à faire en sorte d'éviter aux abords de l'établissement tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves, dans le cadre du dispositif Vigipirate. Nous demandons également aux familles qui amènent leurs enfants en voiture de respecter la fluidité de la circulation et le libre accès à l'établissement. Le stationnement devant les portails (avenue Saint Exupéry et impasse Jeanne Jugan) est rigoureusement interdit, tout comme l'entrée dans l'établissement, sauf autorisation exceptionnelle.

⇒ Accès dans l'enceinte de l'établissement : En raison du renforcement de la sécurité, l'accès à l'établissement se fera :

- pour l'école primaire et maternelle : à l'aide d'une carte magnétique destinée aux parents ou aux personnes accompagnant les enfants ;
- pour les élèves du collège et du lycée : à l'aide d'une carte magnétique (elle a aussi la fonction de carte d'identité scolaire et d'accès aux restaurants). ;
- pour les parents de collège et de lycée : en déclarant leur identité auprès du personnel de vie scolaire à l'entrée.

⇒ Prévention – Exercices de sécurité : Plusieurs types d'exercices ont lieu chaque année dans l'établissement, qui ont pour objet de donner aux adultes et aux élèves de bonnes habitudes de comportements face aux dangers, et ainsi de limiter les conséquences d'éventuels accidents. Evacuation : il s'agit de mettre tous les occupants des bâtiments hors de danger, en cas d'incendie notamment.

Confinement : avec un scénario de type industriel (nuage toxique par exemple) mettant en danger la santé des élèves, il s'agit alors de regrouper tous les usagers de l'établissement dans les locaux les plus sécurisés, le temps de l'alerte.

Confinement : avec un scénario de type intrusion : il peut s'imposer en cas d'intrusion dans l'établissement

⇒ Elèves pompiers : A partir du CMI, 2 élèves par classe reçoivent une formation à la conduite à tenir en cas d'évacuation et aux gestes de premiers secours.

Règles de vie en société

Une tenue vestimentaire et corporelle simple, décente, discrète et adaptée est exigée et laissée à l'appréciation de tout adulte dans l'établissement; pas de sous-vêtements apparents.

Tout élève se doit de ne pas porter de couvre-chef dans les locaux de l'établissement.

En vertu du décret 2006-1386 du 15 nov 2006 interdisant de fumer dans les lieux affectés à usage collectif, il est donc interdit de fumer (y compris les cigarettes électroniques) dans l'enceinte de l'établissement. Cette interdiction concerne tant les espaces couverts que non couverts, et s'applique aux élèves comme aux adultes

Vols

L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol dans l'enceinte de ses locaux. Les élèves ne doivent pas apporter d'objet de valeur ; Mongré met à disposition des jeunes un local de dépôts de vélos, trottinettes et autres matériels encombrants, et un abri à cycles. Les élèves du collège ½ pensionnaires en priorité peuvent bénéficier de casiers fermés, financés par l'A.P.E.L. de Mongré, afin d'y déposer sacs ou affaires personnelles. Ces lieux ne sont pas surveillés et l'établissement ne peut en aucun cas être considéré comme dépositaire des objets entreposés ; l'élève en reste l'unique responsable, et doit donc prendre toute mesure utile pour limiter les risques de vol (*les demandes de casiers doivent être faites à l'accueil à la rentrée*).

Accueil santé

« L'accueil santé », assuré par des secouristes agréés salariés de l'établissement, est un service d'urgence destiné à garantir la sécurité des enfants. Il ne remplace, en matière de soins ou de prévention, ni les parents, ni le médecin de famille. Les responsables sont formés à repérer les situations où l'intervention de services médicalisés d'urgence s'impose, et à soigner les accidents bénins. Comme une infirmière, ils ne sont pas habilités à administrer le moindre médicament fût-ce du paracétamol. Dans le cas où un enfant doit prendre un médicament dans l'établissement, il doit être en possession d'une copie de l'ordonnance. Sur décision des responsables de l'établissement, les élèves sont évacués, selon la gravité :

- . pour les petites urgences (entorse, mal de ventre, pose de points...)
. par les parents ou par une ambulance aux frais des parents si ceux-ci ne peuvent pas se déplacer ou ne peuvent pas être joints en temps utile.
- . pour les urgences importantes (fracture, réaction allergique alimentaire, malaise...)
. par le service des POMPIERS mandaté par le SAMU. Les parents rejoignent leur enfant aux urgences.

Les parents sont instamment priés de ne pas envoyer à l'école des enfants malades dès le matin.

En cas de pathologie chronique du type diabète, allergie, épilepsie... il convient de retirer auprès de l'accueil santé un formulaire appelé Protocole d'Accueil Individualisé.

Rappel : les PAI doivent être établis ou mis à jour dès la rentrée scolaire et rendus à « l'accueil santé »

Point écoute

Un point écoute assuré par une psychologue scolaire est à la disposition des élèves du collège et du lycée qui le souhaitent. Les rendez-vous sont à prendre auprès de l'accueil santé.

Pastorale

La Pastorale est ouverte à tous et veut proposer à chacun selon son désir un chemin : de formation humaine, de réflexion, de rencontre des religions, de découverte et d'approfondissement de la foi chrétienne.

Dans un cadre proposé par le réseau Assomption France et précisé dans notre projet pastoral, la proposition est la suivante selon les niveaux, sur le temps scolaire :

Ecole

- Maternelle et CP : éveil à la vie et à la foi, pour tous ;
- CE1 : culture chrétienne ;
- CE2 au CM2 : catéchèse ou culture religieuse au choix des parents, temps forts tous ensemble par période.

Collège

- 6^e : culture religieuse pour tous 1h/15 jours ; catéchèse ou formation humaine selon le choix des parents 1h/15 jours
- 5^e : catéchèse 1h/semaine selon le choix des parents
- 4^e et 3^e : aumônerie selon le choix des jeunes

Lycée

- 2nde, pour tous : un temps fort sur l'engagement en début d'année ; 1h/15 jours de formation humaine
- 1^{ère} et Terminale, pour tous : 3 conférences ou temps forts dans l'année pour amorcer une réflexion éthique et critique sur notre vie et notre monde

Enfin, en dehors du temps scolaire, nous accompagnons les jeunes vers les sacrements : baptême à partir du CE1, première communion à partir du CM1, confirmation à partir de la seconde, réconciliation au cours de l'année. Les jeunes de 5^e qui le souhaitent font leur profession de foi.

La messe est célébrée régulièrement sur le temps du midi et nous nous retrouvons tous pour plusieurs célébrations dans l'année marquant les temps forts de l'année liturgique ou de la vie de l'établissement.

D'autres propositions peuvent bien sûr être faites selon les désirs des jeunes : nous vous attendons !

Etudes du soir et Aide aux devoirs

En collège :

- des heures d'aide aux devoirs encadrées par un enseignant sont proposées à tous les élèves qui souhaitent être aidés dans leur travail personnel. Il s'agit d'un temps de travail, et en aucun cas d'une garderie. Les modalités pratiques sont communiquées aux familles au début de l'année.
- des études du soir surveillées sont proposées jusqu'à 18h pour réaliser le travail personnel.

En école, des études surveillées sont proposées jusqu'à 17h30, et une garderie accueille les enfants jusqu'à 18h.

E.P.S.

La pratique sportive est obligatoire sauf inaptitude médicale reconnue.

Inaptitude de longue durée (à partir d'une semaine) ; tout élève présentant une inaptitude totale ou partielle doit se présenter à son professeur d'E.P.S. (ou professeur d'école) muni d'un certificat médical qui sera transmis au bureau des permanences.

Inaptitude occasionnelle : l'élève doit se présenter au professeur avec le certificat médical ou la demande justifiée des parents inscrite au carnet de correspondance ; la demande ne préjuge pas de la décision. L'élève inapte au sport est à la disposition de son professeur d'E.P.S. pour arbitrage, mesure, cours théorique... sauf raison médicale majeure.

N.B. : l'association sportive propose des activités aux élèves de collège et de lycée volontaires en dehors des heures de classe. Une circulaire sera remise aux élèves à la rentrée.

Pour la sécurité de vos enfants nous vous demandons de veiller à les équiper d'une paire de chaussures adaptée à la **pratique sportive**. Les bijoux susceptibles de causer une blessure à soi-même ou à autrui, doivent être ôtés ou protégés.

Par respect des règles d'hygiène, les élèves doivent porter le maillot de sport prévu à cet effet et prévoir des vêtements de rechange leur permettant de poursuivre leur journée scolaire dans de bonnes conditions. Ils ne doivent pas arriver et repartir des cours d'EPS dans la même tenue.

Les élèves du CMI à la terminale iront retirer le maillot commandé chez Intersport (1309 route de Frans à Villefranche –La Sauvagère) dès le 1^{er} août aux horaires d'ouverture du magasin, il sera facturé 12,50 €.

Concernant la natation le **bonnet de bain est obligatoire**.

Suivi de la scolarité

Chaque élève doit avoir un agenda ou un cahier de textes pour noter son travail. Le jour de la rentrée, lui est remis un carnet de CORRESPONDANCE à utiliser pour les demandes d'autorisation de sortie, d'absence, d'informations, de rendez-vous etc.

Les élèves doivent constamment l'avoir avec eux ; toute détérioration (pages déchirées, collages, correcteurs ...) sera sanctionnée. Les Parents sont invités à le consulter et à le signer régulièrement.

SITE ECOLE DIRECTE : pour les nouvelles familles, un identifiant et mot de passe provisoire vous seront transmis avant la rentrée. Cet accès vous permettra de prendre connaissance de toutes les informations concernant votre/vos enfant(s) (notes, cahier de texte, comptabilité ...). Il est important de consulter ce site régulièrement.

ABSENCE :

Pour raison de santé : Les Parents informent l'établissement dès la première heure, par téléphone, et, au retour de l'élève, justifient **OBLIGATOIREMENT** l'absence par le document prévu au carnet de correspondance (coupon détachable).

Exceptionnelle : les Parents en font la demande justifiée, au préalable et par écrit, sur le carnet de correspondance. L'établissement informe les familles dans les meilleurs délais (par téléphone ou SMS) de toute absence non justifiée.

ELEVES MAJEURS : l'établissement est responsable devant les parents qui les ont inscrits ; en conséquence, **seule la signature de ses parents est reconnue comme valable.**

En cas d'absence d'un professeur en collège et lycée :

⇒ **Si le congé de maladie est inférieur à 15 jours** : l'établissement met en place, dans la mesure du possible, un système de suppléance en interne, assuré par nos professeurs en fonction des disponibilités de leur emploi du temps.

⇒ **Si le congé de maladie est égal ou supérieur à 15 jours** : la Loi nous impose de recourir à des suppléances extérieures dont la liste est fournie par le Rectorat, liste malheureusement de plus en plus pauvre.

Attention : aucune sortie de l'établissement n'est admise en 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} en cas d'absence imprévue d'un professeur.

En cas d'absence d'un professeur à l'école :

Il nous est imposé 3 jours de carence par l'Inspection Académique, par la suite nous bénéficions d'un suppléant selon les disponibilités, durant la période de l'absence.

L'école met en place dès le premier jour un système de répartition des élèves dans les classes avec un travail adéquat.

Constitution des classes

Les classes sont constituées par les responsables de niveau qui ont le souci des différentes options, de l'équilibre garçon/fille, des indications données par les C.P.E. ... En 6^{ème}, nous essayons de respecter les vœux des enfants afin qu'ils connaissent au moins un ou deux camarades dès le début de l'année. Dans les autres niveaux, il n'est pas toujours possible de tenir compte des vœux des familles ou des élèves.



276 avenue Saint Exupéry – BP 30416 – 69652 VILLEFRANCHE s/S Cedex

☎ 04.74.65.24.13 - assomption@mongre.org - www.mongre.org